

Le Conseil rappelle
dans la réponse
4918-A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

MAIRIE DE ROYAN

OBJET

SUBVENTION

50.002

DATE DE LA CONVOCATION

Orv. 1.50

DATE DE L'AFFICHAGE

M. Bujard a été élu Secrétaire.

Le Conseil accepte l'état de propositions établi le 10 Fev. par la Commission des Finances en y apportant les modifications suivantes :

- la subvention de 1.000 frs proposée pour le COSOR est portée à 5.000 frs sur la proposition de M. Veyssiére.

- la subvention de 40.000 frs proposée pour "L'Harmonie de Royan" est portée à 40.000 frs sur la proposition de M. Chazeaud.

- sur l'intervention de M. Veyssiére et Domecq une subvention de 5.000 frs sera versée au Comité qui s'est chargé d'lever un monument commémoratif au cimetière militaire de RUFFE.

Il est décidé :

- que seules les sections foot-ball et tennis du RCC ont fourni une justification financière de leur demande. Le Conseil suivant l'avis de la commission des Finances accorde une subvention globale de 100.000 frs à l'ensemble du RCC et demande au Comité directeur d'en assurer une équitable répartition.

- que la subvention de 10000 frs accordée à "l'œuvre des jardins ouvriers" soit être réservée au paiement de factures de travaux d'aménagement qui seront déposés en Mairie et non à des travaux de petit entretien ou à des locations de sol.

L'état des subventions pour l'an ée 1950 s'établit comme suit :

1 - Clubathlétique du Collège	10.000 frs
2 - Comité Jean Moulin à Béziers	1.000
3 - Pigeon sport	2.000
4 - Sauveteurs Bretons	10.000
5 - Ligue des familles nombreuses	15.000
6 - Fédération Nationale des Utilés et invalides du Travail, section Royan	1.000
7 - E.O.C.	100.000
8 - Les Mouettes de Royan	25.000
9 - Souvenir tricolore	5.000
10 - COSOR	5.000
11 - Centre d'apprentissage Champalin (prix)	10.000
12 - Fanfare de l'Océan	40.000
13 - La Houle Royannaise	15.000
14 - L'harmonie de Royan	40.000
15 - Centre d'apprentissage Féminin	5.000
16 - Coopératives scolaires écoles publiques	4.000
17 - Sapeurs Pompiers	15.000
18 - se. Valentin Haüy pour le bien des aveugles	1.000
19 - Lutte contre le cancer	1.000
20 - Jardins ouvriers & familiaux	10.000
21 - Tennis (prix ville de Royan)	10.000
22 - Monument aux morts du cimetière militaire de Rétaud	25.000

soit au total 550.000 frs - à mandater Ch XXVIII art. 1 du D.P. 1/50 du montant de 550.000 frs.

Mai et délibéré à Royan les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre : les membres présents.

Approuvé pour être annexé

au budget de l'an. primitif 1950

La Rochelle le 27 FEV 1950

Secrétaire général:

Loosig

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Maure